

● (1910)

Si l'accord Mulroney-Reagan est adopté sans amendements, le secteur agricole du Canada devra lutter à armes très inégales contre les produits agricoles américains importés à un coût inférieur.

De plus, dans un débat entre MM. Bush et Dukakis, M. Bush s'est catégoriquement opposé à toute forme de programmes de gestion de l'offre en agriculture.

Au Canada, les secteurs agricoles stables sont ceux qui bénéficient de programmes de commercialisation méthodique et de prix justes basés sur les frais de production, soit la volaille, le poulet de grill, les oeufs et la dinde.

Ces mécanismes sont gravement menacés par l'Accord de libre-échange et pourraient fort bien disparaître.

Il y a 2 000 producteurs d'oeufs au Canada. Aux États-Unis, deux entreprises peuvent à elles seules produire davantage que tous ces Canadiens.

Nos producteurs laitiers veulent être sûrs que l'industrie laitière canadienne va être protégée de la concurrence américaine conformément à l'Accord de libre-échange. Ils veulent avoir, noir sur blanc, l'assurance qu'ils pourront bénéficier d'un système de gestion des approvisionnements contrôlé par des offices de commercialisation.

Les contingents sont très avantageux pour les exploitations agricoles familiales et il ne faut pas qu'ils disparaissent.

Je me suis entretenu avec des producteurs laitiers de ma circonscription, celle de Northumberland, et ils m'ont dit craindre que l'accord commercial de Mulroney ne sonne le glas de leurs exploitations familiales.

M. Mulroney, au nom d'agriculteurs comme Glen Cole et les membres de sa famille, et Jim Tunney . . .

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je demanderai à la députée de bien vouloir appeler les députés par le nom de leur circonscription et non par leur nom propre. Lorsqu'elle s'adresse au premier ministre, elle peut l'appeler «le très honorable premier ministre», ou si elle veut s'adresser au député de Kamloops, elle peut l'appeler «le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique», et ainsi de suite.

**Mme Stewart:** Merci, monsieur le Président.

Monsieur le premier ministre, au nom d'agriculteurs comme Glen Cole et les membres de sa famille, et Jim Tunney, qui représentent les innombrables producteurs laitiers du Canada, je vous prie de prévoir dans cet accord les garanties nécessaires pour que ces agriculteurs puissent continuer à apporter leur contribution à notre magnifique pays en protégeant leur mode de vie.

#### *Accord de libre-échange*

En outre, les associations de producteurs fruitiers ont dit craindre qu'une partie de l'industrie des fruits tendres ne pâtisse vraiment de cet accord. Les pêches et les cerises fraîches de la Colombie-Britannique vont devenir une denrée rare. Ces fruits seront supplantés par les importations. Les fruits à chair tendre comme les cerises, les pêches, les abricots et les poires sont visés par un tarif saisonnier de 10 p. 100 qui protège la production contre les importations peu coûteuses des États-Unis. Les tarifs saisonniers à l'importation ont protégé les producteurs contre les produits américains qui sont meilleur marché pendant la courte saison propice à la croissance au Canada.

Cette courte saison nous désavantage, dans la culture des fruits et des légumes, par rapport aux États-Unis. Par conséquent, les fruits et les légumes sont généralement en abondance et se vendent moins cher aux États-Unis qu'au Canada.

En horticulture, les agriculteurs du sud ont un grand avantage sur nous. Compte tenu du climat plus chaud et de la plus longue saison de croissance, ils obtiennent souvent deux récoltes par année et un rendement par récolte jusqu'à 40 p. 100 plus élevé qu'en Ontario, ce qui situe leur coût de production au-dessous de celui des agriculteurs canadiens.

Dans le sud-ouest de l'Ontario, une acre peut donner 19 tonnes de tomates en un an; au Québec, il n'en donne que dix.

En Californie, la même surface produit 31 tonnes. Au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard, une acre donne de 11 à 13 tonnes de pommes de terre par an; au Québec, 9 tonnes; au Manitoba, de 6 à 7 tonnes.

Dans l'État de Washington, une acre donne en moyenne 26 tonnes par an.

Sans avoir la bosse des mathématiques, il est facile de constater que les tomates et les pommes de terre américaines sont bien moins chères que les nôtres.

Le fait est que les Canadiens cultivent la moitié supérieure du continent, la moitié froide. Sous sa forme actuelle, l'Accord de libre-échange pénalisera l'agriculteur canadien.

L'Accord fera de la culture maraîchère un grand perdant. Aux termes de l'article 702, le retrait de tous les tarifs sur les produits agricoles et alimentaires comprend le tarif saisonnier de 10 p. 100 sur les fruits et les légumes.

On a souligné que, en vertu de l'article 702.1 de l'Accord, le gouvernement peut, pendant les 20 prochaines années, rétablir le tarif saisonnier de 10 p. 100 si les prix tombent au-dessous de 90 p. 100 du prix moyen mensuel des importations, calculé sur les trois années précédentes, pourvu qu'il n'y ait pas eu d'augmentations de la superficie totale consacrée à la culture en question.